



2025-86

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE ST SIGISMOND DE CLERMONT
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MARS 2025**

Convocation du 24 février 2025 – Transmise le 24 février 2025 – Affichée le 24 février 2025

* * * * *

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT SIGISMOND DE CLERMONT convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à SAINT SIGISMOND DE CLERMONT, sous la Présidence de Madame Bernadette OCTEAU, Maire

PRESENTS : MMES Bernadette OCTEAU, Henriette ROUAN, Annie GRAVELLE, Georgette CARLIER, MM. Bernard POTIER, Fabien ROUSSEAU, Olivier BAUDOUIN, Stéphane CASSIAU

ABSENT EXCUSÉ : M. Christophe MARRIER

Madame Annie GRAVELLE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2025. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

<u>Délibérations étudiées en séance</u>	<u>Objet</u>	<u>Décisions</u>
17402DE170320251	Approbation du Compte Financier Unique 2024	Approuvée
17402DE170320252	Choix d'entreprise : travaux de réfection parking de la salle des fêtes Délibération de l'affectation du résultat	Approuvée
17402DE170320253	Délibération du vote Du Budget Prévisionnel 2025	Approuvée
17402DE170320254	Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025	Approuvée
17402DE170320255	Délibération Protection Social Complémentaire-Santé	Approuvée

DELIBERATION N° 17402DE170320251 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 60 de la loi de finances n°63-156 du 23 février 1963,

VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Compte Financier Unique de la commune de ST SIGISMOND DE CLERMONT ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

BUDGET PRIMITIF							
Libellés	Fonctionnement		Investissement		Total		
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	
Résultats Reportés		190 696.10 €		27 341.80 €			
Opération de l'année	136 337.13 €	171 173.22 €	51 624.31 €	9 431.44 €			
TOTAUX	136 337.13 €	361 869.32 €	51 624.31 €	36 773.24 €			
Résultat de clôture		225 532.19 €	- 14 851.07 €			210 681.12 €	
Reste à Réaliser							

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés 7 VOIX (7 présents et 0 procuration), Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de ST SIGISMOND DE CLERMONT

- DONNE pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

DELIBERATION N° 17402DE170320252 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14 (tome II, titre 3, chapitre 5), après avoir approuvé, le 17 mars 2025, le Compte Financier Unique de l'exercice 2024, qui présente **un excédent de fonctionnement** d'un montant de 225 532.19 euros et un **déficit d'investissement** d'un montant de 14 851.07 euros

1°) Décide, sur proposition du conseil Municipal, d'**affecter** au budget de l'exercice 2025 **le résultat** comme suit :

- **Report** en section de **fonctionnement**
(Ligne 002 en recettes) : 210 681.12 €
- **Report** en section d'**investissement**
(Ligne 001 en dépenses) : 14 851.07 €
- Excédents de fonctionnement capitalisés
Recettes d'investissement (compte 1068): 14 851.07 €

DELIBERATION N° 17402DE170320253 : BUDGET PREVISIONNEL 2025

Le Conseil,

Où l'exposé de son Maire,

Vu le budget,

Délibère,

Après présentation du budget prévisionnel 2025 de la Commune de SAINT SIGISMOND DE CLERMONT décide à l'unanimité (8 voix pour, 0 contre, 0 abstention) le budget présenté ci – dessous.

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET MAIRIE DE ST SIGISMOND DE CLERMONT**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Article	Libellés	Pour mémoire Budget 2024 + DM	Réalisé 2024	Proposition crédits 2025
011	Charges à caractère général	71 500,00 €	55 320,03 €	81 000,00 €
60611	Eau et assainissement	500,00 €	344,28 €	500,00 €
60612	Energie - Electricité	3 100,00 €	2 966,25 €	3 100,00 €
60621	Combustibles	300,00 €	77,25 €	300,00 €
60622	Carburants	900,00 €	871,40 €	1 100,00 €
60623	Alimentation	200,00 €	155,27 €	200,00 €
60631	Fournitures d'entretien	50,00 €	- €	50,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	7 000,00 €	6 088,58 €	7 000,00 €
60633	Fournitures de voirie	1 000,00 €	1 772,52 €	1 000,00 €
60636	Vêtements de travail	200,00 €	100,90 €	200,00 €
6064	Fournitures administratives	1 000,00 €	1 850,18 €	1 000,00 €
6068	Autres matières et fournitures	- €	581,10 €	- €
613	Locations	1 700,00 €	1 513,50 €	2 700,00 €
61521	Terrains	500,00 €	151,04 €	500,00 €
615221	Bâtiments publics	10 000,00 €	1 316,08 €	10 000,00 €
615228	Autres bâtiments	1 000,00 €	- €	1 000,00 €
615231	Voiries	30 000,00 €	24 728,84 €	35 000,00 €
615232	Réseaux	500,00 €	- €	500,00 €
61551	Matériel roulant	3 000,00 €	1 010,92 €	3 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	1 000,00 €	460,39 €	1 000,00 €
6156	Maintenance	1 200,00 €	920,00 €	1 200,00 €
6161	Primes d'assurances	3 100,00 €	2 392,88 €	3 100,00 €
6168	Autres	450,00 €	627,91 €	450,00 €
618	Divers	900,00 €	1 354,09 €	900,00 €
623	Publicité, publications, relations publiques	1 500,00 €	2 540,02 €	3 000,00 €
625	Déplacement et mission	200,00 €	- €	200,00 €
626	Frais postaux et frais de télécommunications	1 000,00 €	1 345,05 €	1 000,00 €
6281	Concours divers (cotisations...)	200,00 €	235,58 €	1 000,00 €
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	1 000,00 €	1 916,00 €	2 000,00 €

012	Charges de personnel et frais assimilés	51 720,00 €	45 778,29 €	54 800,00 €
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	270,00 €	257,11 €	300,00 €
6411	Personnel titulaire	30 000,00 €	22 722,04 €	30 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	10 000,00 €	8 694,63 €	10 000,00 €
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	11 100,00 €	13 680,91 €	14 000,00 €
6470	Autres Charges sociales	350,00 €	423,60 €	500,00 €
0 14	Atténuations de produits	8 246,00 €	8 246,00 €	8 246,00 €
739221	FNGIR	8 245,00 €	8 245,00 €	8 245,00 €
4395	versements de franchise de TVA	1,00 €	1,00 €	1,00 €
65	Autres charges gesti. courante	122 320,90 €	20 067,34 €	133 101,39 €
65311	Indemnités élus	13 000,00 €	11 690,28 €	13 000,00 €
65313	Cotisation de retraite	600,00 €	491,04 €	600,00 €
6553	Service d'incendie	2 247,97 €	2 247,97 €	2 247,97 €
65568	Autres contributions	3 100,00 €	3 789,98 €	4 000,00 €
6574	Subvention. Fonctionnement aux associations	1 590,00 €	1 848,00 €	1 900,00 €
6588	Autres charges	101 782,93 €	0,07 €	111 353,42 €
66	Charges Financières	600,00 €	543,95 €	500,00 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	600,00 €	543,95 €	500,00 €
0 42	Opération d'ordre de transfert	- €	6 381,52 €	- €
6751	valeur comptable des immo. Cédées	- €	6 381,52 €	- €
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	254 386,90 €	136 337,13 €	277 647,39 €
023	Virement section investisse.	69 139,20 €	0,00 €	66 773,73 €
	TOTAL	323 526,10 €	136 337,13 €	344 421,12 €

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET MAIRIE DE ST SIGISMOND DE CLERMONT
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Article	Libellés	Pour mémoire Budget 2024	Réalisé 2 024	Proposition Budget 2025
0 13	Atténuation de charges	- €	733,28 €	- €
6419	Remb. Sur charges sur rémunérations	- €	733,28 €	- €
70	Produits des services et Ventes diverses	200,00 €	847,00 €	240,00 €
7031	Concession dans les cimetières	- €	102,00 €	- €
7032	Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports	200,00 €	239,00 €	240,00 €
70878	par d'autres redevables	- €	506,00 €	- €
73	Impôts et taxes	70 500,00 €	92 806,21 €	66 900,00 €
73111	Impôts directs locaux	59 000,00 €	63 105,00 €	63 000,00 €
73114	Imposition forfaitaire sur entreprises	500,00 €	913,00 €	900,00 €
73123	Taxe comun.addit.droits.Mutation	- €	24 554,21 €	- €
732221	Fonds de péréquation	11 000,00 €	3 963,00 €	3 000,00 €
73223	Fonds de péréquation	- €	- €	- €
735	Fraction de TVA	- €	271,00 €	- €
74	Dotations, subventions et participations	44 130,00 €	52 126,58 €	48 600,00 €
7411	Dotation forfaitaire	14 000,00 €	14 480,00 €	14 000,00 €
741121	Dotation de solidarité rural	16 000,00 €	19 606,00 €	16 000,00 €
741127	Dotation nationale de péréquation	6 000,00 €	6 215,00 €	6 000,00 €
742	Dotations aux élus locaux	6 000,00 €	6 348,00 €	6 000,00 €
744	FCTVA	1 130,00 €	1 158,94 €	3 600,00 €
74611	DGD	- €	2 280,85 €	2 000,00 €
74718	Autres	- €	171,79 €	- €
7473	Départements	- €	700,00 €	- €
74832	Etat-compens.au titre contrib.	- €	99,00 €	- €
74833	Etat-compens, au titre exonérations de taxes foncières	1 000,00 €	1 067,00 €	1 000,00 €
75	Autres produits de gestion	18 000,00 €	18 262,66 €	18 000,00 €
752	Revenus des immeubles	18 000,00 €	18 239,84 €	18 000,00 €
7588	Autres produits divers	- €	22,82 €	- €
76	Produits financiers	- €	1,97 €	- €
761	Produits de participations	- €	1,97 €	- €
77	Produits Exceptionnels	- €	1 514,00 €	0,00 €
773	Produit de cessions d'immobilisatio	- €	14,00 €	- €
7751	Produit des cessions d'immobilisatio	- €	1 500,00 €	- €
002	Excédent de foncion. reporté	190 696,10 €	- €	210 681,12 €
0 42	Opération d'ordre de transfert entre section	- €	4 881,52 €	- €
7761	Diff. Sur réalisations	- €	4 881,52 €	- €
	TOTAL	323 526,10 €	171 173,22 €	344 421,12 €

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET MAIRIE DE ST SIGISMOND DE CLERMONT

INVESTISSEMENT DEPENSES							
Opérations	Nom des opérations	Articles	Libellés	Prévisions 2024	réalisé 2024	RAR 2024	Propositions BP 2025
150	TRAVAUX EGLISE			40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €
		2132	Immeubles de rapports	40 000,00 €	- €	- €	40 000,00 €
149	PLU			5 000,00 €	4 371,90 €	- €	5 000,00 €
		202	Frais liés doc. urbanisme & numérisatio Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	5 000,00 €	4 371,90 €	- €	5 000,00 €
147	MATERIELS DIVERS			40 500,00 €	29 090,64 €	- €	12 000,00 €
		2157	Matériel et outillage	- €	- €	- €	- €
		2182	Matériel de transports	37 700,00 €	26 400,00 €	- €	- €
		2183	Matériel de bureau et Mobilier	500,00 €	410,64 €	- €	- €
		2188	Autres immobilisations	2 300,00 €	2 280,00 €	- €	12 000,00 €
128	ACQUISITION TERRAINS B3			8 000,00 €	- €	- €	8 000,00 €
		2111	Terrains nus	8 000,00 €	- €	- €	8 000,00 €
46	LOCAL ASSOCIATIF			54 000,00 €	6 065,28 €	- €	54 000,00 €
		2138	Autres constructions	54 000,00 €	6 065,28 €	- €	54 000,00 €
68	TRAVAUX DE VOIRIE			12 000,00 €	- €	- €	- €
		2152	Installation de voirie	12 000,00 €	- €	- €	- €
0 40	Opérations d'ordre			- €	4 881,52 €	- €	- €
		192	Plus ou moins-values	- €	4 881,52 €	- €	- €
	Opérations financières			7 400,00 €	7 214,97 €	- €	22 251,07 €
		001	Déficit d'investissement	- €	- €	- €	14 851,07 €
		1641	Emprunts en euros	5 900,00 €	5 814,97 €	- €	5 900,00 €
		165	Dépôts et cautionnement	1 500,00 €	1 400,00 €	- €	1 500,00 €
		168758	Autres groupements	- €	- €	- €	- €
			TOTAL	166 900,00 €	51 624,31 €	0,00 €	141 251,07 €
			TOTAL				141 251,07 €

BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET COMMUNE ST SIGISMOND DE CLERMONT							
INVESTISSEMENT RECETTES							
Opérations	Nom Opérations	Articles	Libellés	Prévision 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	Propositions budget 2025
150	TRAVAUX EGLISE			26 119,00 €	- €	- €	26 119,00 €
		1323	Départements	14 692,00 €	- €	- €	14 692,00 €
		13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	11 427,00 €	- €	- €	11 427,00 €
46	LOCAL ASSOCIATIF			34 500,00 €	- €	- €	29 007,27 €
		1323	Départements	17 250,00 €	- €	- €	16 069,00 €
		13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	17 250,00 €	- €	- €	12 938,27 €
0 40			Opérations d'ordre	- €	6 381,52 €	- €	- €
		2157	matériel et outillage	- €	6 381,52 €	- €	- €
	Opérations financières			106 281,00 €	3 049,92 €	- €	86 124,80 €
		001	Excédent d'investissement reporté	27 341,80 €	- €	- €	- €
		0 21	Virement de la section de fonctionnement	69 139,20 €	- €	- €	66 773,73 €
		10222	FCTVA	8 300,00 €	1 579,92 €	- €	3 000,00 €
		1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	- €	- €		14 851,07 €
		165	Dépôt et cautionnement	1 500,00 €	1 470,00 €		1 500,00 €
			TOTAL	166 900,00 €	9 431,44 €	- €	141 251,07 €
			TOTAL				141 251,07 €

DELIBERATION N° 17402DE170320254 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'ANNEE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1 – de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les fixer à :

	Taux 2025
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	37,10 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	41,32 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	15,44 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	17.09 %

2 – d'autoriser Madame le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 17402DE170320255 : PROTECTION SOCIAL COMPLEMENTAIRE (PSC) - SANTÉ

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 827-1 et suivants du code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'avis du comité social territorial du 11/02/2025

Exposé :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Le risque prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.
- Le risque santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,

Après la mise en place de cette participation obligatoire pour le risque prévoyance, celle-ci deviendra également effective au 1^{er} janvier 2026 pour le risque santé, pour un montant minimal fixé actuellement à 15 euros brut par mois et par agent.

La participation peut être accordée dans le respect de la procédure :

- Soit de labellisation. Dans ce cas, l'employeur verse une participation aux agents qui ont adhéré à l'un des produits labellisés, parmi ceux mentionnés sur la liste publiée sur le site internet du ministère chargé des collectivités territoriales,
- Soit de convention de participation, associée à un contrat collectif d'assurance, conclue à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence spécifique, avec un organisme d'assurance bénéficiant de la qualité de mutuelle ou d'union de mutuelles, d'institution de prévoyance ou de société d'assurance. Cette consultation est réalisée :
 - Soit par la collectivité,
 - Soit par le centre de gestion du ressort de la collectivité. Dans ce cas, la collectivité doit confier, préalablement à la consultation, un mandat au centre de gestion. A l'issue de la consultation, l'adhésion de la collectivité à la convention de participation proposée reste libre et donc sans obligation.

Après avoir entendu l'exposé,

Le conseil, après en avoir délibéré, décide :

- De retenir la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime,
- De donner, ainsi, mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque santé au 1^{er} janvier 2026.
- D'accorder une participation aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public et de droit privé dans l'effectif qui adhéreront au contrat collectif d'assurance conclu à l'issue de la procédure d'appel à la concurrence, et de fixer le niveau de cette participation comme suit :
 - Versement d'un montant unitaire mensuel brut de : 15 € par agent

La participation sera confirmée par délibération, à l'issue de la procédure de consultation.

- D'autoriser le Maire/Président à effectuer tout acte relatif à ce dossier, et notamment à transmettre au Centre de gestion toutes les données statistiques nécessaires à la consultation.

QUESTIONS DIVERSES :

1 – CONTRAT LOCATION PHOTOCOPIEUR

L'actuelle imprimante ne répond plus aux besoins de la mairie et présente quelques défaillances techniques. Aussi, il est envisagé de louer un photocopieur.

Deux sociétés ont été contactées :

- La Société CONNEX,
- La Société KOESIO.

Après discussion, il a été décidé de retenir la société KOESIO pour une location mensuelle de 93.60 € TTC.

2 – PROTECTION INCENDIE - AMENAGEMENT DE PLANS D'EAU

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours – SDIS – demande que les abords des plans d'eau de la commune répondant aux besoins en eau des pompiers en cas d'incendie soient aménagés afin de permettre aux camions citernes d'accéder.

Il s'agit des plans d'eau dont les propriétaires sont respectivement M. PIAUD, M. POTIER et M. FAURE.

3 – REFECTION SALLE DES FETES

Trois entreprises ont été consultées :

- STPA pour un montant de	20 000 €
- JP Rideau d Allas Champagne pour	29 000 €
- Syndicat de la Voierie pour	35 000 €

STPA a été choisie étant précisé que la subvention sollicitée a été refusée.

4 – ESTIVALES DE HAUTE SAINTONGE. CINEMA EN PLEIN AIR

Dans le cadre des Estivales de Haute Saintonge, la commune de St Sigismond accueille un cinéma en plein air le samedi 5 juillet prochain.

Pour ce faire, la CDCHS a adressé à la mairie un catalogue des films afin de choisir 3 films par ordre de préférence.

Après débats, les trois films choisis sont :

- Un petit truc en plus (Arthus 2024)
- Le bonheur est dans le pré
- La vie est un long fleuve tranquille.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22H30.

La Secrétaire de Séance

Annie GRAVELLE

Le Maire



Bernadette OCTEAU